



À quoi sert LA TAXE DE SÉJOUR ?

La taxe de séjour est en vigueur depuis 1910 en France. Elle est perçue dans la grande majorité des destinations touristiques. Les modalités de perception répondent aux dispositions réglementaires nationales.

Ainsi la **Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay a institué en 2017 une taxe de séjour** au réel sur l'ensemble de son territoire (17 communes). La période de perception s'étend du 1er janvier au 31 décembre. La recette de la taxe de séjour est destinée à favoriser la fréquentation touristique et à couvrir une partie des dépenses relatives à des actions de développement touristique. Le montant prévisionnel de la taxe pour 2019 est de 160 000 €. **Elle est reversée à l'EPIC à 90% et au Département à 10%** (taxe additionnelle départementale). **Cette note vous présente l'usage de cette taxe sur notre territoire.**

01.

Améliorer

L'ACCUEIL TOURISTIQUE

par le conseil en séjour

Les recettes de la taxe de séjour sont reversées, à l'exception des 10% de la part départementale, à l'EPIC (*ou Etablissement public industriel et commercial – voir p.3*). Cette structure porte à la fois l'office de tourisme et l'ensemble des fonctions « tourisme » de la communauté de communes.

Cette dernière conserve à sa charge l'ensemble des investissements tourisme.

La première mission de l'office de tourisme est d'organiser l'accueil et l'information des visiteurs.

Ainsi notre équipe conseille **25 000 visiteurs** par an sur ses 5 points d'information et en mobilité.

Le conseil en séjour permet de construire le programme de séjour des touristes, et ainsi de faire consommer sur la destination, de donner envie de revenir et de fidéliser.

02.

Etoffer

L'OFFRE TOURISTIQUE

par le développement de la randonnée

La taxe de séjour participe également au développement de l'offre touristique, l'EPIC prenant en charge **L'ENTRETIEN ET LE BALISAGE**, ainsi que la qualification des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire, sur pas moins de **413 KM DE LINÉAIRE** ! Une action clé au vu de l'intérêt des clientèles touristiques pour la pratique de la balade le long du littoral ou en pleine nature. Une activité pédestre, VTT ou équestre, praticable toute l'année, pour décrocher la saison touristique !

Le chiffre clé - coût annuel d'entretien des sentiers de randonnée : 54 394 €



03.

Participer au financement des actions de **PROMOTION** **TOURISTIQUE**

La taxe de séjour génère une partie des moyens nécessaires à la mise en place d'actions de qualité en faveur du tourisme, et notamment des actions de communication et de promotion. Ainsi, le **SITE INTERNET** de l'office de tourisme, vitrine touristique de la destination, attire plus de **35 000 VISITEURS** par an. Les pages sur les **RÉSEAUX SOCIAUX**, avec 5 200 fans sur Facebook, délivrent des bons plans, des coups de cœur... et donne envie de revenir ! Une nouvelle identité visuelle sera lancée en fin d'année.

Les brochures réalisées par l'office de tourisme permettent aux clientèles de connaître l'ensemble de l'offre touristique (hébergements, restaurants, activités, sites de visite, commerces, services, etc.) pour préparer et organiser leur séjour : **GUIDE HÉBERGEMENTS ET GUIDE PRATIQUE**.

Des outils indispensables, diffusés à 16 500 exemplaires !

Les chiffres clés - coût du nouveau site web : 8 078 €

coût des éditions : 22 000 €

05. Animer pour **PROMOUVOIR** Et créer du lien

L'EPIC Office de Tourisme organise tous les étés des animations pour agrémenter le séjour de vos hôtes et leur permettre d'aller à la rencontre des habitants : pots d'accueil, concours de peinture et de dessin, etc. Ils réunissent pas moins de **4 000 PARTICIPANTS** par an !

L'OT apporte également son soutien aux associations organisatrices de manifestations. Il est enfin et surtout le coordinateur de **TEMPS FORTS ANNUELS** : le Festival des Trois Ecluses et la **BREIZH WIND**. La 3^{ème} édition de cet événement se tiendra en 2020.

Le chiffre clé - coût d'une Breizh Wind : 20 500 €

04.

Rendre le **SÉJOUR** de vos hôtes plus agréable

Avec l'afflux de visiteurs, la taxe de séjour répond à une nécessité budgétaire permettant d'organiser le renfort saisonnier indispensable à la **PROPRETÉ DES SITES** d'intérêt touristique communautaire et la surveillance des zones de baignade.

C'est en effet l'EPIC qui prend en charge le personnel saisonnier d'entretien des principales plages. Il supervise également l'équipement et l'installation des **POSTES DE SECOURS** et couvre le coût de défraiement des sauveteurs saisonniers. En outre, il assure le suivi du fonctionnement de la Maison de la Plaisance à Port-Launay.

L'EPIC contribue ainsi à rendre le séjour de vos hôtes plus agréable, avec des plages propres et une baignade surveillée !

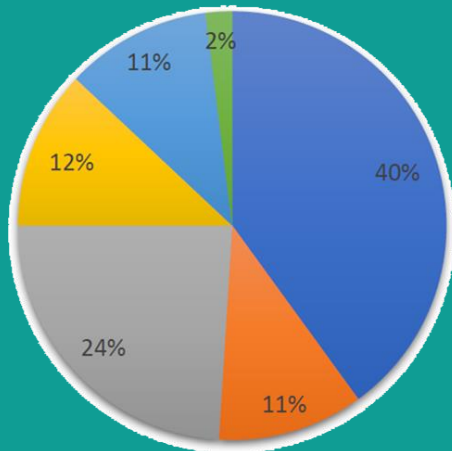
C'est un atout, notamment pour nos clientèles familiales, mais aussi pour vous, habitants...

Le chiffre clé - coût de la surveillance des plages (maîtres nageurs et location des bungalows) : 66 351 €



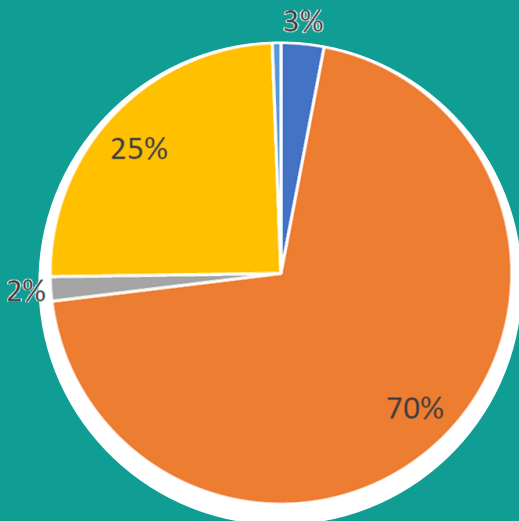
En résumé...

STRUCTURE DE COÛTS des actions de Développement touristique Budget 2019



■ Fonctionnement ■ Promotion touristique ■ Charges de personnel
 ■ Randonnées ■ Postes de secours ■ Maison de la Plaisance

Sources de RECETTES



■ Partenariats
 ■ Subvention CCPCP
 ■ Subventions rando
 ■ Taxe de séjour
 ■ Maison Plaisance

L'EPIC Office de Tourisme

L'EPIC, c'est un Etablissement Public Industriel et Commercial. Ce statut est adapté au fonctionnement de L'OFFICE DE TOURISME et au développement de ses activités.

Le **COMITÉ DE DIRECTION** est :

- présidé par **Paul DIVANAC'H**
- composé de 17 conseillers communautaires & de 9 socioprofessionnels (hébergements, commerçants-artistes, loisirs touristiques).

Il délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de l'office de tourisme (dont le budget, le plan d'actions, les horaires d'ouverture des bureaux d'information touristique, les effectifs, etc.)

L'EPIC regroupe désormais l'ensemble de la fonction « tourisme » de la communauté de communes.

L'ÉQUIPE Office de Tourisme

- **Céline LESASSIER**
Directrice
- **Nathalie SALAÛN**
Directrice adjointe
- **Corinne FLOC'H**
Chargée de communication et de promotion
- **Marie-Laure CAR**
Conseillère en séjour et référente hébergements
- **Virginie CARIOU**
Référente taxe de séjour et qualification randonnées

Accès plateforme Taxe de Séjour : <http://auneporzay.taxesejour.fr>

Contact Référente Taxe de Séjour :

02 98 16 14 00 (taper 4) • taxedesejour@ccpcp.bzh

Contact Direction EPIC Office de Tourisme :

06 33 69 01 21 • 02 29 25 04 43 • celine.lesassier@ccpcp.bzh